AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1884
FR0014004J15-FS0618

26 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

I2PO

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 26 juillet 2021, la société Linden Advisors LP[1] (874 Walker Road, Suite C, Dover, DE 19904, Etats Unis d'Amérique), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société I2PO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 2 149 998 actions I2PO représentant autant de droits de vote, soit 6,21% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société I2PO dans le cadre de son introduction en bourse[3].

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général, le déclarant a précisé détenir 2 149 998 « market warrants » portant sur 293 833 actions I2PO, 3 « market warrants » donnant droit à une action I2PO au prix d'exercice de 11,50 € par action nouvelle (cf. caractéristiques des « market warrants » dans le prospectus mentionné dans la note en bas de page n°3)[4].

[1] Contrôlée par M. Siu Min Wong, lequel a précisé ne détenir aucune action I2PO.
[2] Sur la base d'un capital composé de 34 624 998 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le numéro 21-316 en date du 13 juillet 2021 et communiqué de la société I2PO en date du 16 juillet 2021.
[4] Sur la base d'un delta de 0,41 (position maximale de 716 666 actions).